



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 18 décembre 2025
Salle Gaston Balande

Nom du rapporteur :
Tony Loisel

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Responsable de service :
Marie Gardiennet

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVAUT, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, Mme Laëtitia BOURDIER, M. Gérard-François BOURNET, Mme Sophie DESPRÉS, M. Dominique GAUDIN, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Hélène RATA, Mme Hélène de SAINT DO, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL,

Absents :

M. Camille LAGRANGE donne pouvoir à M. Jonathan COULANDREAU
Mme Agnès de BRUYN donne procuration à M. Dominique GAUDIN
M. Patrick ROBIN donne procuration à M. Gérard-François BOURNET
Mme Angéline GLUARD donne procuration à M. Tony LOISEL
M. Jean-François RABEAU donne procuration à Mme Laëtitia BOURDIER
M. Yan GENONET donne procuration à Mme Hélène RATA
M. Olivier CALIX donne procuration à Mme Hélène de SAINT DO
Mme Lisa TEIXEIRA donne procuration à M. Arnaud LATREUILLE
M. Vincent HEUSICOM,

Secrétaire de séance : M. Jean LORAND

Date de la convocation : 11/12/2025

Membres en exercice : 29

Membres présents : 20

Pouvoirs : 8

Suffrages exprimés : 28

DÉLIBÉRATION N° 03

Approbation du plan de financement de l'extension de l'école La Courbe (abroge et remplace la délibération n°2 du Conseil Municipal du 06.11.25)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2121-29 relatifs aux attributions du conseil municipal et L.2122-21 relatif aux attributions du maire,

Vu la délibération en date du 25 janvier 2024, décidant d'engager l'extension du groupe scolaire de La Courbe et d'attribuer le mandat de maîtrise d'ouvrage délégué à Charente Maritime Développement S.P.L. pour le suivi des études et la réalisation de l'opération,

Vu la décision du 21 janvier 2025 d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe TRACKS (architecte mandataire) / DE LONG EN LARGE / AREST NANTES / AREA ETUDES NANTES / ECALLARD ECONOMISTE / ALTIA / BEGC pour un montant de 784 698,00€HT et un coût d'objectif de travaux optimisé en phase négociation à 6 000 000 € Hors Taxes,

Vu la délibération municipale du 26 juin 2025 approuvant le compte-rendu d'activité de la SPL Charente Maritime Développement pour l'extension du groupe scolaire de La Courbe et validant le plan de financement global du projet,

Vu la présentation de l'Avant-Projet Définitif (APD) réalisée par la maîtrise d'œuvre le 15 septembre 2025 portant le coût d'objectif des travaux au montant 6 252 000 € HT,
Vu la délibération du 8 octobre 2025 validant l'avant-projet définitif (APD) du projet de l'école La Courbe,

Vu la délibération n°3 du 10 juillet 2020, déléguant au Maire diverses compétences, et notamment son alinéa 22 qui l'autorise à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dès lors que la dépense est inscrite au budget ou au plan d'investissement pluriannuel,

Vu la délibération n°2 du 6 novembre 2025 portant approbation du plan de financement de l'école La Courbe,

Vu le projet d'extension et de restructuration de l'école La Courbe, inscrit au programme pluriannuel d'investissement de la commune ;

Considérant que cette opération représente un investissement structurant d'un montant estimé à un total de 7 604 667 € HT.

A noter que le montant total à financer est estimé à 7 642 366 € en prenant en compte le reste à charge de TVA (soit 37.699 € sur la base d'un FCTVA estimé à 16,404 %) ;

Considérant que l'opération fera l'objet de demandes de subventions auprès de différents partenaires institutionnels (État, Département, Communauté d'Agglomération, etc.) ;

Considérant que, bien que la compétence pour solliciter des subventions soit en principe déléguée au maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT et de la délibération prise par la collectivité le 10 juillet 2020, la Préfecture a recommandé qu'une délibération du conseil municipal soit expressément prise du fait du caractère pluriannuel et structurant de l'investissement ;

Considérant que le plan de financement présenté lors du conseil municipal du 6 novembre 2025 a connu des évolutions concernant les potentiels financements et qu'il convient donc de le mettre à jour,

Considérant que le plan de financement prévisionnel général du projet s'établit comme suit ;

CHARGES (en € HT)	HT
Total des Charges travaux	6 252 000 €
0- Frais de démolition	53 300 €
1- Installation de chantier- terrassements- fondations gros œuvre	873 900 €
2- Ossature et charpente bois	510 500 €
3- Etanchéité	30 400 €
4-Couverture	454 700 €
5-Revêtement de façade	420 700 €
6- Menuiseries extérieurs- Occultations	491 800 €
7-Metallerie- Serrurerie	195 300 €
8-Menuiseries intérieures	383 400 €
9-Cloisons- doublages- faux plafonds	196 900 €
10- faux plafonds	172 800 €
11-Revêtements sols souples	62 700 €
12-Revêtements sols et muraux durs	220 000 €
13-peinture	92 100 €
14-Ascenseur	28 000 €

15- chauffage - ventilation-plomberie

16- électricité

17-équipements cuisine

18- Revêtements équipements sportifs

19- Aménagements Extérieurs/ VRD

Etudes

Honoraires (MOE/géomètre...)

MOA Déléguée

Autres Frais (équipements sportifs)

Assurances

TOTAL DES CHARGES**SOLDE FCTVA à financer****TOTAL A FINANCER**

605 700 €

333 200 €

185 000 €

77 400 €

864 200 €

95 000 €

908 270 €

248 651 €

31 000 €

69 746 €

7 604 667 €**37 699 €****7 642 366 €**

RESSOURCES (en €)	Hypothèse haute
FINANCEMENTS ACQUIS	2 650 000 €
Aménageur Aquitanis: Participation augmentation d'élèves	2 300 000 €
Aménageur Aquitanis: Espaces multifonctionnels	350 000 €
SUBVENTIONS A SOLLICITER	2 036 978 €
CDA	467 558 €
DETR/DSIL 2026	556 400 €
DETR/DSIL 2027	458 020 €
FONDS VERT RENATURATION (lot 19)	105 000 €
CD17	150 000 €
CAF	300 000 €
ANS (AAP 2026)	
RESTE À FINANCER (Y COMPRIS SOLDE FCTVA)	2 955 388 €
FONDS PROPRES	2 955 388 €
EMPRUNTS BANCAIRES	0 €
TOTAL DES RESSOURCES	7 642 366 €

Considérant que le projet global comprend notamment la réalisation d'une salle de sport mutualisée dont le plan de financement prévisionnel individualisé s'établit comme suit :

CHARGES (en € HT)	Dont salle de sport
Total des Charges travaux	1 426 839 €
1- Installation de chantier- terrassements- fondations gros œuvre	238 631 €
2- Ossature et charpente bois	139 400 €
3- Etanchéité	8 301 €
4-Couverture	124 163 €
5-Revêtement de façade	114 878 €
6- Menuiseries extérieurs- Occultations	134 293 €
7-Metallerie- Serrurerie	17 831 €
8-Menuiseries intérieures	104 693 €
9-Cloisons- doublages- faux plafonds	53 693 €
10- faux plafonds	47 186 €
11-Revêtements sols souples	17 121 €
12-Revêtements sols et muraux durs	60 074 €
13-peinture	25 149 €
14-Ascenseur	7 646 €

15- chauffage – ventilation-plomberie	165 395 €
16-electricité	90 985 €
17-equipements cuisine	
18- Revêtements équipements sportifs	77 400 €
19- Aménagements Extérieurs/ VRD	
TOTAL DES CHARGES TRAVAUX	1 426 839 €
Option Equipements sportifs	31 000 €
TOTAL DES CHARGES	1 457 839 €

RESSOURCES (en €)	Dont salle de sport
FINANCEMENTS ACQUIS	175 000 €
Aménageur Aquitanis: augmentation des classes	
Aménageur Aquitanis: (50% pour chaque équipement mutualisé)	175 000 €
SUBVENTIONS A SOLLICITER	439 284 €
CDA	106 707 €
DETR/DSIL	182 577 €
CD17	150 000 €
AUTOFINANCEMENT & EMPRUNTS	843 555 €
TOTAL DES RESSOURCES	1 457 839 €

Considérant que la demande de subvention DETR / DSIL 2026 à hauteur de 556.400€ HT comprise dans le plan prévisionnel général, se basant sur les lots 1 à 6 (clos/couvert), correspond au plan de financement prévisionnel spécifique établi comme suit :

CHARGES (en € HT)	DETR/DSIL 2026 (clos couvert 1 à 6) Assiette éligible HT
Total des Charges travaux	2 782 000 €
1- Installation de chantier- terrassements- fondations gros œuvre	873 900 €
2- Ossature et charpente bois	510 500 €
3- Etanchéité	30 400 €
4-Couverture	454 700 €
5-Revêtement de façade	420 700 €
6- Menuiseries extérieurs- Occultations	491 800 €

RESSOURCES (en €)	Proratisées assiette DETR/DSIL 2026
FINANCEMENTS ACQUIS	1 022 587 €
Aménageur Aquitanis: Participation augmentation d'élèves	841 404 €
Aménageur Aquitanis: Espaces multifonctionnels	181 182 €
SUBVENTIONS SOLLICITEES	78 164 €
CD17 salle de sport proratisée	78 164 €
SUBVENTIONS A SOLLICITER	927 974 €
CDA	207 026 €
DETR/DSIL 2026	556 400 €
DETR/DSIL 2027	

~~Fonds vert renaturation~~

RESTE À FINANCER	753 276 €
FONDS PROPRES	753 276 €
EMPRUNTS BANCAIRES	
TOTAL DES RESSOURCES	2 782 000 €

Considérant que la demande de subvention DETR / DSIL 2027 à hauteur de 458.020€ HT comprise dans le plan prévisionnel général, se basant sur les lots 7 à 18 (second œuvre essentiellement), correspond au plan de financement prévisionnel spécifique établi comme suit :

CHARGES (en € HT)	DETR/DSIL 2027 (lots 7 à 16) Assiette éligible HT
Total des Charges travaux	2 290 100 €
7-Metallerie- Serrurerie	195 300 €
8-Menuiseries intérieures	383 400 €
9-Cloisons- doublages- faux plafonds	196 900 €
10- faux plafonds	172 800 €
11-Revêtements sols souples	62 700 €
12-Revêtements sols et muraux durs	220 000 €
13-peinture	92 100 €
14-Ascenseur	28 000 €
15- chauffage - ventilation-plomberie	605 700 €
16-electricité	333 200 €

RESSOURCES (en €)	Proratisées assiette DETR/DSIL 2027
FINANCEMENTS ACQUIS	841 778 €
Aménageur Aquitanis: Participation augmentation d'élèves	692 631 €
Aménageur Aquitanis: Espaces multifonctionnels	149 147 €
SUBVENTIONS SOLLICITEES	60 683 €
CD17 salle de sport proratisée	60 683 €
SUBVENTIONS A SOLLICITER	763 894 €
CDA	170 421 €
DETR/DSIL 2026	
DETR/DSIL 2027	458 020 €
CAF	135 453 €
Fonds vert renaturation	
RESTE À FINANCER	623 745 €
FONDS PROPRES	623 745 €
EMPRUNTS BANCAIRES	
TOTAL DES RESSOURCES	2 290 100 €

Considérant le fait que la commune ne réalise qu'un seul et même marché de travaux pour l'ensemble des lots, la commune sollicite une dérogation d'anticipation des travaux pour mener à bien le projet global et les demandes de subvention 2026, 2027 et éventuellement 2028,

Considérant la proposition de M. le Maire,

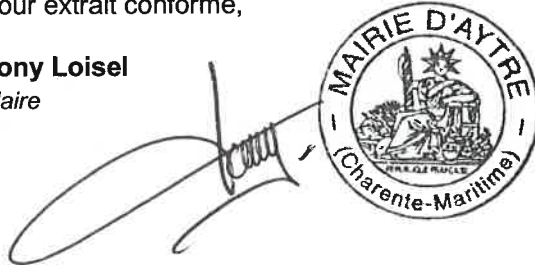
21 voix Pour

07 abstentions (Mme Hélène RATA + pouvoir M. Yan GENONET, Mme Hélène de SAINT DO + M. Olivier CALIX, M. Arnaud LATREUILLE + Mme Lisa TEIXEIRA, M. Jacques GAREL)

- Approuve le projet présenté et son plan de financement, défini ci-dessus, étant précisé que les montants et partenaires mentionnés n'ont qu'une valeur indicative. Monsieur le Maire pourra présenter d'autres demandes de subventions, sur des montants différents ou auprès d'autres partenaires, en fonction des retours qui lui seront faits ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de tout organisme financeur les subventions nécessaires au financement de cette opération ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes, documents, conventions ou avenants relatifs aux demandes de subventions ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la dérogation d'anticipation des travaux ;
- Précise que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets des exercices concernés,
- Abroge et remplace la délibération n°2 du 6 novembre 2025 portant approbation du plan de financement de l'école La Courbe.

Pour extrait conforme,

Tony Loisel
Maire



Jean Lorand
Secrétaire de séance

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LÉGALITE

Sous le N° 017-211700281-2025-

Accusé de Réception Préfecture le :

Acte rendu exécutoire après publication le :

Délais et voies de recours

La présente délibération peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification ou en déposant en ligne depuis telerecours.fr

Ce recours peut être précédé d'un recours administratif. Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.

Ville d'Aytré

Place des Charmilles – BP 30 102 – 17442 AYTRÉ Cedex

05 46 30 19 19 – information@aytre.fr

aytre.fr